



## Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

### **APPROBATION DES COMPTES 2017 DU GROUPEMENT AFJ – RHONE - SUD**

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 du groupement AFJ – Rhône-Sud, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 2'961'137.95**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 458'940.49**.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon , le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN